

RÈGLEMENT

HELLO PLANET FILM FESTIVAL 2023

Article 1. Organisation du Concours

L'Association HELLO PLANET, association loi 1901 dont le siège est situé au 10 bis rue Bisson, 75020 Paris sous le numéro Siret 89089590700016, (ci-après « l'Organisateur ») dont l'objet est de sensibiliser sur les grands enjeux liés à notre planète, organise un concours de films courts, le HELLO PLANET FILM FESTIVAL, accessible depuis la plateforme Internet www.helloplanet.tv (onglet «FESTIVAL»).

Le Concours organisé par HELLO PLANET est gratuit et sans obligation d'achat. Il est régi par le présent règlement, que chaque participant est réputé avoir lu, compris et accepté sans réserve.

Article 2. Objectifs, Thème et dates du Hello Planet Film Festival

Le HELLO PLANET FILM FESTIVAL est un concours vidéo Créatif, Engagé et Vertueux qui permet :

- 1/ de soutenir la création et les talents de demain qui devront réaliser des films courts
- 2/ de sensibiliser sur les enjeux de la planète.
- 3/ de financer des projets d'ONG.

Chaque vidéo doit être une nouvelle création intégrant des contraintes artistiques et sur une thématique donnée.

Le thème de cette édition 2023 est : « **De toutes les sources d'énergie, la chaleur humaine est la moins coûteuse...** ». (L'homme doit vivre en harmonie et en paix pour mieux répondre aux défis les plus urgents de l'humanité.)

Dépôt des films : entre le 15 juin et le 22 octobre 2023 à 23h59 (heure de Paris).

Vote du public : du 25 octobre au 12 novembre 2023 à 23h59 (heure de Paris).

Annnonce du Palmarès et Soirée de remise des Prix : le jeudi 16 novembre 2023 à 19h30 au Publicis Cinémas, 129, av. des Champs-Élysées 75008 Paris.

Article 3. Qui peut s'inscrire ?

Le Concours est ouvert à toutes personnes physiques résidants en France métropolitaine, pays francophones et tout autres pays, qu'elles soient cinéastes débutants, amateurs, professionnels ou tout simplement citoyens du monde.

Sont exclues toutes les personnes liées directement à l'organisation de ce concours.

Toute personne mineure souhaitant participer devra avoir obtenu une autorisation parentale et devra la justifier si son film est primé.

Chaque participant qui inscrit son film (réalisateur, producteur, comédien.ne, etc...) sera la personne référente en relation avec l'organisateur.

Un seul film par personne référente Si plusieurs films sont postés par le même participant, seule la première mise en ligne sera prise en compte.

Article 4. Comment s'inscrire ?

Chaque participant doit s'inscrire et déposer son film uniquement en ligne sur www.helloplanet.tv section FESTIVAL ou sur <https://helloplanet.tv/le-festival-2023-concours/> **du 10 juin 2023 au 22 octobre 2023.**

Le Participant doit remplir le formulaire d'inscription en toute bonne foi en donnant des informations exactes et non contrefaites, que l'organisateur pourra vérifier si besoin.

Article 5. Les éléments techniques à fournir

La durée de chaque film doit être comprise entre 1 minute 30 secondes et 2 minutes 15 secondes au maximum, génériques (début et fin) compris.

Le récit devant obligatoirement se terminer avant le générique de fin.

La fin du générique doit obligatoirement se terminer par cette phrase : « **Ce film a été réalisé lors du HelloPlanet Film Festival 2023** » à disposer sur l'écran où vous le souhaitez.

Le format à fournir doit être en Haute Définition en 1920p x 1080p et en 25i/s, avec les codecs suivants : .MOV ou Prores HD, HQ, 422.

Le niveau sonore en stéréo doit être en moyenne à -6db.

Si besoin, un sous-titrage en français peut être intégré directement sur le film.

Les films peuvent être tournés avec tous types de caméras, téléphone mobile compris.

Si le film souhaite postuler au « Prix International », il devra obligatoirement être sous-titré en anglais selon les normes du sous-titrages : *en Arial ou Times New Roman 12 points ou Courier New 10 point. Couleur blanche. La limite habituelle est une ou deux lignes d'une longueur équilibrée. S'il y a deux personnages qui parlent dans un même sous-titre, une ligne doit être réservée pour chacun d'eux.*

Les sous-titres doivent être placés en bas de l'écran. Un sous-titre d'une ligne doit rester à l'écran pendant 3 secondes et celui de deux lignes ne pas rester plus de 6 secondes.

Article 6. Le thème et les genres

Pour cette édition, le thème retenu, imposé et lié aux enjeux de la planète est : « De toutes les sources d'énergie, la chaleur humaine est la moins coûteuse... ».

Les genres acceptés sont : Action, Aventure, Comédie, Fantastique, Guerre, Horreur, Parodie, Policier, Western, Science-Fiction, Dessin Animé.

Possibilité de combiner les genres dans le même film.

Tous les effets spéciaux ou animations sont acceptés s'ils sont réalisés en même temps que le film pendant la durée de la compétition.

Les séquences d'archives, dont vous devez avoir les droits, sont aussi acceptées si elles font partie d'un effet de post-production.

Vous pouvez utiliser toutes les musiques dont vous devez obligatoirement avoir les droits.

Les films « barbants » et anxiogènes sont à éviter. Nous privilégions les films de comédie mais ce n'est pas obligatoire.

Article 7. Les éléments artistiques et techniques imposés

Pour gagner un des Prix chaque film doit obligatoirement intégrer les deux contraintes artistiques suivantes :

1 / Un des personnages du film doit porter un nom culte du cinéma. Par ex : James Bond, Homer Simpson, Darkvador, Hannibal Lecter, Harry Potter, Spiderman, Brice de Nice, Bridget Jones, Gandalf , François Pignon,...

Ce personnage doit être clairement identifiable. Il doit être vu à l'écran ou être entendu. Il peut être le vrai personnage culte ou lui ressembler (sosie) ou juste porter son nom. Il n'a pas besoin d'être le personnage principal.

2/ Intégrer une ligne de dialogue, parlée, chantée ou écrite, avec AU CHOIX une de ces citations cultes liées à la thématique :

- « May the Force be with you » ou « Que la Force soit avec toi ! » (Star Wars)
- « Le problème aujourd'hui n'est pas l'énergie atomique, mais le coeur des hommes. » (Albert Einstein)
- « L'énergie est la joie éternelle » - (William Blake)
- « L'énergie est contagieuse. Si tu veux voler avec les aigles, tu devras arrêter de nager avec les canards. (T. Harv Eker)
- « J'ai trop d'énergie pour travailler » (Marcel Achard)
- «Aujourd'hui, il ne s'agit plus de dominer, mais de libérer des énergies pour améliorer la condition humaine.» (F.F. Coppola)

Les films doivent respecter la législation en vigueur, et ne pas comporter de scène pornographique, obscène, scatophile ou dégradante ni de propos injurieux, discriminatoires, diffamatoires, homophobes, misogynes ou racistes (sur une personne, une société...). De même, il ne sera toléré aucune maltraitance animale. L'Organisateur se réserve le droit de retirer d'office du Concours tout film dont il jugerait le contenu contraire au présent Règlement, ou susceptible de choquer le public.

Option - Produire son film de manière éco-responsable :

Pour réduire son impact environnemental, chaque production de film pourra, s'il le souhaite, utiliser l'application SECOSSET de SECOYA notre partenaire : le premier outil digital permettant à toutes les équipes de film en compétition de piloter, mesurer et valoriser leur démarche éco-responsable.

" Le Secoset de Secoya est le premier outil digital permettant aux équipes de tournage de réduire leurs impacts environnementaux productions audiovisuelles de structurer leur transformation éco-responsable et valoriser leurs engagements. Il offre un accompagnement accessible et structuré, pour tous types de projets, du long métrage à la série en passant par la publicité et le court métrage. »

Pour bénéficier de ce super outil pour produire votre film en limitant son impact pour la planète RDV sur www.secoset.fr, créer votre compte puis dans le « nom du projet » précisez HPFF avant le nom de votre projet afin de bénéficier gratuitement de cet outil.

Cet outil n'est pas obligatoire pour participer à notre concours mais c'est toujours mieux de l'utiliser car votre film sera labellisé Secoset et vous en serez fier.

Si vous n'arrivez pas à l'utiliser contactez nous : contact@helloplanet.tv

Article 8. Eléments à fournir pour postuler

Pour que votre film soit éligible et sélectionné, chaque déposant doit respecter toutes les règles et contraintes (art. 5, 6 et 7), avoir lu et accepté le règlement et fournir les éléments suivants :

TITRE DU FILM : (60 caractères maximum ...)

RÉSUMÉ DU FILM : (jusqu'à 6 000 caractères...)

BIOGRAPHIE DU RÉALISATEUR OU DE L'ÉQUIPE (jusqu'à 6000 caractères...).

CRÉDITS DU FILM (jusqu'à 6000 caractères...).

LIEN VERS LE FILM pour le télécharger (wetransfer, youtube, vimeo, ...).

JAQUETTE DU FILM - Affiche ou image du film (Dimensions 1050 (L) x 1500 px (H)) intégrant obligatoirement le Titre du film en laissant l'angle en haut à droite libre ainsi que le bas droit et gauche du visuel. A fournir en format JPEG, JPG.

Exemple de visuel à nous donner :



Jaquette qui apparaîtra sur le site :



VISUEL DU FILM (dimensions 2048 (L) x 1221(H)) affiche ou image prise de votre film, avec le TITRE également si possible. A fournir en format JPEG, JPG.

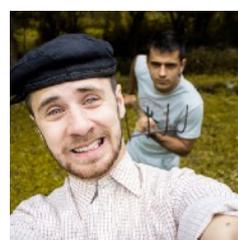
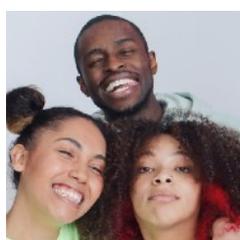
Ex. de visuel à nous donner :



Visuel qui apparaîtra sur le site :



PHOTO EDITEUR, du réalisateur ou de la team (dimensions 600 px X 600 px). A fournir en format JPEG, JPG. Exemples :



ATTENTION !!! Les dimensions des 2 Visuels et de la Photo à nous fournir doivent être exactes au pixel près pour être validées. Vous pouvez utiliser un outil en ligne comme Canva ou powerpoint ou d'autres pour les éditer.

Le Participant garantit l'Organisateur que son film est original, qu'il en détient les droits de propriété intellectuelle et toutes les autorisations d'usage, comme pour la bande son. De fait, il garantit l'organisateur contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord.

Article 9. Le JURY

Le jury est composé de diverses personnalités du monde du cinéma, de la création audiovisuelle, de l'influence, de l'engagement sociétal et environnemental.

Pour cette 2ème édition il est composé de :

Franck Dubosc - Président - Comédien & Réalisateur
François-Xavier Demaison - Comédien & Humoriste
Marilou Berry - Comédienne et Réalisatrice
Fatou Guinea - Comédienne & Influenceuse
Laury Thilleman - Animatrice & Ex. Miss France
Tom Leeb - Humoriste, acteur & chanteur

Cette liste peut encore être modifiée en fonction de leur actualité.

Article 10. Les Prix et dotations

10 Prix seront annoncés lors de la soirée Palmarès et remis lors de cette édition :

GRAND PRIX DU JURY

- Une bourse de résidence de 3 000€ offerte par le CNC pour le prochain projet du lauréat.
- Les travaux techniques de post-production audio offerts par TitraFilms à valoir sur le prochain film du lauréat (hors ingénieur du son) et à utiliser par le lauréat dans les 2 ans, d'une valeur de 2 000 € HT.
- Une formation « Comment trouver et travailler avec un.e producteur.rice ? » offerte par Dixit d'une valeur de 1500 € HT.
- La diffusion du film lauréat sur Ushuaïa TV.
- Un séjour de 2 jours au Festival de Cannes avec Montée des Marches dans le cadre de "La Semaine du Cinéma Positif".
- Une éligibilité au fonds d'aide aux créateurs vidéo sur Internet (CNC Talent)

GRAND PRIX DU PUBLIC

- La diffusion du film lauréat en avant-séance dans les cinémas Pathé en France.

- Une formation en ligne « Créer des formats courts » en version VIP avec coaching, offerte par Stardust Masterclass d'une valeur de 1096 € HT.
- La diffusion du film lauréat sur Ushuaïa TV.
- Un bon de 500€HT de location de matériel vidéo offert par Jamaya Location.
- Une éligibilité au fonds d'aide aux créateurs vidéo sur Internet (CNC Talent)

Les Cinémas Pathé-Gaumont se réserve le droit de renoncer à la diffusion de tout contenu présentant un caractère politique, confessionnel, discriminant ou contraire à la morale, aux bonnes mœurs et/ou aux intérêts de Pathé-Gaumont ou susceptible de choquer le public. Ainsi le film ayant obtenu le plus de votes pourra ne pas être validé par l'organisateur et les cinémas Pathé-Gaumont. Le second film ayant reçu le plus de votes pourra alors le remplacer et ainsi de suite s'il n'est pas non plus validé.

En cas de constatation avérée de votes irréguliers résultant d'une faille de sécurité dans le processus de vote, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ce Prix ou de conférer à son partenaire Pathé-Gaumont le pouvoir de sélectionner le film lauréat parmi les cinq films les plus plébiscités présentés sur le site du festival à la veille de la détection de ladite irrégularité. Aucune réclamation ne sera recevable à l'encontre de cette décision prise par l'organisateur qui exercera son pouvoir discrétionnaire de manière souveraine et irrévocable.

PRIX DU MEILLEUR SCÉNARIO

- Une formation en ligne « Métier Scénariste » en version VIP avec coaching, offerte par Stardust Masterclass d'une valeur de 1096 € HT.
- La diffusion du film lauréat sur Ushuaïa TV
- Une éligibilité au fonds d'aide aux créateurs vidéo sur Internet (CNC Talent)
- Une séance de coaching scénario/dialogue avec le/la Président.e du Jury (option).

PRIX DE LA MEILLEURE COMÉDIE

- Un séjour VIP de 3 jours (du 15 au 17 janvier 2024) au 27ème Festival International du Film de Comédie de l'Alpe d'Huez (transport, hébergement, pass VIP pour 2 personnes) avec en plus la diffusion du film gagnant pendant ce festival.
- Un bon de 500€HT de location de matériel vidéo offert par Jamaya Location
- Une éligibilité au fonds d'aide aux créateurs vidéo sur Internet (CNC Talent)

PRIX DE LA PHOTOGRAPHIE

- Un kit Caméra Lumix S1 + Optique 24-105mm F4, d'une valeur de 2899€
- Un bon de 500€HT de location de matériel vidéo offert par Jamaya Location.
- Une éligibilité au fonds d'aide aux créateurs vidéo sur Internet (CNC Talent)

MEILLEURE COMÉDIENNE

- Un stage de formation ACTING offert par le cours Florent
- Un lot VIP de 6 bouteilles de Chandon Garden Spritz
- Une éligibilité au fonds d'aide aux créateurs vidéo sur Internet (CNC Talent)

MEILLEUR COMÉDIEN

- Un stage de formation ACTING offert par le cours Florent
- Un lot VIP de 6 bouteilles de Chandon Garden Spritz
- Une éligibilité au fonds d'aide aux créateurs vidéo sur Internet (CNC Talent)

PRIX INTERNATIONAL

- 1 000 € de participation à l'écriture d'un projet de fiction pour les plateformes numériques offert par Flair Productions et Fablab Channel.
- Une formation « Small is beautiful : Comment produire un film à petit budget ? » offerte par Dixit d'une valeur de 1500 € HT.
- Un bon de 500€HT de location de matériel vidéo offert par Jamaya Location.
- Une éligibilité au fonds d'aide aux créateurs vidéo sur Internet (CNC Talent)

PRIX DES ÉCOLES

- Un kit audio (Micro HF avec casque et micro filaire) offert par Sennheiser
- La diffusion du film lauréat sur Ushuaïa TV
- Une éligibilité au fonds d'aide aux créateurs vidéo sur Internet (CNC Talent)

PRIX DES DÉBUTANTS

- Un kit audio (Micro HF avec casque et micro filaire) offert par Sennheiser
- Une éligibilité au fonds d'aide aux créateurs vidéo sur Internet (CNC Talent)

Le jury et l'Organisation se réservent le droit de rajouter, enlever ou modifier la dotation d'un ou des prix à tous moments de manière souveraine et irrévocable.

Article 11 . La Compétition

Une fois enregistrés, vérifiés et validés par les organisateurs, les films seront diffusés sur la page web du festival puis seront montrés aux membres du Jury pour participer au concours.

Si le nombre de films en compétition dépasse plus de 150, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'effectuer une pré-sélection de 25 à 50 films selon des critères artistiques et techniques qu'il proposera aux membres du jury.

Les membres du jury évalueront les films en fonction de leur qualité créative et technique ainsi que de l'intégration des éléments imposés.

L'Organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Concours en raison d'événements indépendants de sa volonté.

Article 12. Le vote du public

Dès que les films en compétition seront disponibles et diffusés sur le site du Festival, le public pourra alors voter qu'une seule fois pour le film de son choix et ainsi pouvoir le faire concourir pour le « Grand Prix du Public » qui sera déterminé en fonction du plus grand nombre de votes.

Les films en lice pour ce « Grand Prix du Public » doivent respecter les règles et les valeurs données par l'Organisateur (voir plus haut articles 7 et 10).

Avant chaque visionnage de film sur le site du Festival, le public devra visionner une annonce vidéo (non skipable) d'un partenaire ce qui permettra de financer les projets d'ONG soutenus par le Festival.

Les votes se dérouleront du 25 octobre à 10h00 au 12 novembre 2023 à 23h59 (heure de Paris).

Article 13. Remise des dotations

L'organisateur remettra les dotations en mains propres lors de la Soirée de remise des prix à Paris le 16 novembre 2023 au Publicis Cinémas, 129, av. des Champs-Élysées 75008 Paris.

Les lauréats non présents lors de cette remise des Prix seront contactés par e-mail ou par téléphone conformément aux informations et coordonnées fournies par eux lors de leur inscription.

Dans le cas où le lauréat serait dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie, de sa dotation, pour quelque raison que ce soit, il en perdra le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie.

Les gains ne peuvent faire à la demande d'un gagnant l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacés par un gain de nature équivalente. L'Organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté, constitutives de cas de force majeure l'y obligent, remplacer chaque gain par un gain de nature et de valeur équivalente.

Le jury et l'Organisation se réservent le droit de rajouter, enlever ou modifier la dotation d'un ou des prix.

Article 14. Communication et Autorisation de diffusion

Par sa participation au concours, chaque participant autorise l'Organisateur et ses partenaires éventuels à utiliser tout ou partie de son film, son nom, prénom, image, voix et témoignage (ensemble ou séparément) dans le cadre exclusif de la promotion et la communication relative au Festival (et au Prix s'il est lauréat), à titre gracieux, sur tous supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour et dans toute manifestation publique.

Cette autorisation est consentie pour le monde entier pour une durée de 3 (trois) ans à compter de l'annonce des Lauréats.

Les Participants acceptent que des annonces publicitaires de partenaires soient diffusées avant leur film, sélectionné par le Festival, et visualisés par les votants ou simple utilisateurs en vue d'assurer le financement des ONG et associations partenaires du Festival.

Les Participants acceptent que leur film soit diffusé en archives sur le site d>HelloPlanet et du Festival, après les dates de l'édition du festival pour laquelle il a été sélectionné, afin de continuer à promouvoir le festival et l'oeuvre du participant.

Toute exploitation commerciale de tout ou partie des supports sera soumise à l'accord préalable écrit du Lauréat ou de la Lauréate.

Article 15. Promotion du Festival

Le Festival est annoncé par l'Organisateur sur sa plateforme et ses réseaux sociaux, par les membres du Jury et par les partenaires et autres (médias). Chaque participant et votant peut aussi promouvoir ce festival comme bon lui semble par exemple en réutilisant les annonces faites par le festival sur les Réseaux Sociaux.

Article 16. Financement des projets associatifs

Le festival va permettre de financer des projets associatifs sélectionnés par l'Organisateur.

Leur financement sera déterminé par le nombre de points qui leur seront attribués par le public pendant la période de vote. Chaque film visionné donne droit obligatoirement à 10 points pour chaque votant. En cumulant ses points il pourra les donner quand il le souhaite aux projets associatifs de son choix. Ces points seront alors transformés en euros grâce au financement apporté par la publicité solidaire diffusée avant chaque film.

Le montant total de ce financement sera déterminé par le montant total donné par les partenaires et annonceurs pendant la durée du festival.

Ainsi pendant la période des votes, le pourcentage de points donné à une association déterminera le pourcentage du montant total en euros (récolté grâce aux partenaires et annonceurs) que l'organisateur lui donnera pour la financer. Exemple : si une des associations récolte 30% des points, elle bénéficiera de 30% de la somme totale récoltée pendant ce festival grâce à la publicité solidaire diffusée avant les films en compétition.

Article 17. Divers

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le Concours, si des circonstances indépendantes de sa

volonté l'y contraignent. Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

En outre, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas d'incident rencontré par les Participant.e.s de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation de l'ordinateur et/ou de la ligne téléphonique, à l'accès à internet et/ou au site et/ou de tout autre incident

Article 18. Données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur sur le traitement des données personnelles (RGPD), l'Organisateur informe les participants que dans le cadre de leur participation au Concours, sont collectées les données suivantes :

- Nom et prénom
- Pseudo
- Adresse email
- Date de naissance
- Adresse
- Numéro de téléphone

Ces données personnelles, qui font l'objet d'un traitement informatique, sont destinées à l'Organisateur et à ses partenaires dans le cadre de l'organisation du Concours.

Ces données seront conservées pendant toute la durée du Concours et pour une durée maximale de 3 (trois) ans à compter de la fin du concours.

Conformément à la législation en vigueur, chaque participant dispose auprès du responsable de traitement (Carole Chatelain : contact@helloplanet.tv) d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation quant au traitement de ses données personnelles.

Article 19 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Concours doivent être formulées par écrit à l'adresse de l'association organisatrice mentionnée à l'Article 1 du présent règlement, et au plus tard quinze (15) jours après la date d'annonce du résultat.

À défaut d'accord amiable, tous les litiges auxquels le Concours pourra donner lieu, seront, de convention expresse, déférés devant le Tribunal de Paris. ^{5b}

Le 15/06/2023 à Paris.

Jean-Baptiste Nicolas,
Président d'Hello Planet.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes, positioned below the text.